

Paris, le 10 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 20-II du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, et dans le cadre de la création de la future CMAR Centre-Val de Loire, je porte à votre connaissance la vacance d'emploi de secrétaire général suivante :

la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire recrute au 1^{er} janvier 2021

un(e) secrétaire général positionné(e) rang 6

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 26 novembre 2020 sous pli confidentiel à

Monsieur le Président
CRMA Centre-Val de Loire
28 rue du Faubourg-Bourgogne
45000 Orléans

Je vous prie de bien vouloir également transmettre cette communication au(x) secrétaire(s) générau(x) adjoint(s) de votre chambre et ce, en application des dispositions de l'article 20-II précité.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Julien GONDARD
Directeur général

*Destinataires : Mmes et MM. les Secrétaires généraux de CMA, CMAI, CRMA, CMAR et délégations
Copie à Mmes et MM. les Présidents de CMA, CMAI, CRMA, CMAR et délégations*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CMA FRANCE

12, avenue Marceau • 75008 Paris • +33 1 44 43 10 00

www.cma-france.fr • info@cma-france.fr

 • www.artisanat.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004